



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le 19/10/2023

ID : 013-211300637-20231011-156_2023-DE

S²LO

7300-L-SD



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône

PÔLE GESTION PUBLIQUE

Division Missions Domaniales

Pôle d'Évaluations Domaniales

52, Rue Liandier

13008 MARSEILLE

Mél. : drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Marseille, le 6 septembre 2023

La directrice régionale des Finances publiques

à

VILLE DE MIRAMAS

Affaire suivie par : Alain BARSELO

alain.barselo@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 04 91 09 60 84

Réf.OSE:2023-13063-62467 /DS : 13756741

dossier antérieur : 2022-13063-61935/DS :9573843

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : Saisine pour prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis 2022-13063-61935 du 7/9/2022

Par une saisine du 22/8/2023, vous sollicitez la prorogation de l'avis fixant à 210000 euros la valeur vénale de locaux à usage de bureau d'une surface utile de 98 m² localisés espace Beley (parcelle BS 11 / lots 9 et 10) à Miramas

L'avis en votre possession est valide jusqu'au 7/9/2023 et la Métropole a formalisé sa volonté d'acquérir le bien à ce prix par courrier du 8 juin 2023.

Compte tenu du projet et sous réserve que le bien n'ait subi aucune modification substantielle, **la valeur vénale de 210 000 euros est reconduite**

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour la directrice régionale des Finances publiques et par délégation,

Alain BARSELO, inspecteur des Finances Publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter cette valeur.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le 19/10/2023

ID : 013-211300637-20231011-156_2023-DE

S'LO



FINANCES PUBLIQUES

Marseille, le 7 septembre 2022

**Direction régionale des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône**

PÔLE GESTION PUBLIQUE

Division Missions Domaniales

Pôle d'Évaluations Domaniales

52, Rue Liandier

13008 MARSEILLE

Mél. : drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

La directrice régionale des Finances publiques

à

VILLE de MIRAMAS

Hôtel de Ville

place Jean Jaurès

13148 MIRAMAS CEDEX

Affaire suivie par : Alain BARSELO

alain.barselo@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 04 91 09 60 84

Réf.OSE : 2022-13063-61935 /DS:9573843

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

Désignation du bien : Dans l'ensemble en copropriété cadastré BS 11 , locaux pour 98 m² de surface utile

Adresse du bien : Espace Beley, gare SNCF , 13140 Miramas

VALEUR VÉNALE : 210 000 euros

1 - SERVICE CONSULTANT

VILLE de MIRAMAS

Affaire suivie par :

Mme Mame CISSE

2 - Date de consultation

: 10/8/2022

Date de réception

: 10/8/2022

Date de visite

: bien non visité

Date de constitution du dossier "en état" :

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Détermination de la valeur vénale du bien dans la perspective d'une cession.

La Métropole est intéressée à acquérir le bien pour y installer les bureaux du réseau Ulysse (transport scolaire)

4 - DESCRIPTION DU BIEN

adresse : Espace Beley , gare SNCF ,13140 Miramas

références cadastrales : selon consultant, lots 9 et 10 dans l'ensemble en copropriété cadastré BS 11 (*lot(s) de volume de l'État Descriptif de Division en Volume non spécifié(s)*)

descriptif du bien : Locaux à usage de bureau d'une surface utile de 98 m²

5 - SITUATION JURIDIQUE

nom du propriétaire: Ville de Miramas

origine de propriété : non étudié

situation d'occupation : bien évalué libre

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zone UAb

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

La valeur du bien est estimée à 210 000 euros

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la directrice régionale des Finances publiques et par délégation,
L'inspecteur des Finances Publiques, Alain Barselo



Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le 19/10/2023

ID : 013-211300637-20231011-156_2023-DE

